



AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière, que la Ville de Louiseville a vendu ou donné les terrains connus et désignés comme suit, à savoir :

- À Martin Bergeron, le lot 5 458 431 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Maskinongé, pour un montant de 34 000,00 \$ taxes en sus ;
- À Chanèle Thibault-St-Jean et Joey Vigneault, le lot 4 409 789 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Maskinongé, pour un montant de 25 435,12 \$ taxes en sus ;
- À Le club de pétanque de Louiseville, le lot 6 438 159 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Maskinongé, pour un montant de 0,00 \$ taxes en sus, le cas échéant.

Cet avis est publié conformément à l'article 28, paragraphe 1.0.1, de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q. c. C-19).

DONNÉ à Louiseville, ce 1^{er} jour du mois de décembre 2021.

Maude-Andrée Pelletier, greffière